

MAIRIE
de
CROISY SUR EURE

DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL DU 3 JUIN 2016

Le trois juin deux mil seize, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : Jean-François Carrière, Cyril Garreau, Marie-Annick Le Bournault, Hervé Moinet, Jacky Sabourin, Julie Taccoen

Excusés : Marcel Boucher, Ariane de Lavilléon,

Pouvoirs : Luc Baudry à Jean-Michel de Monicault, Eulalia Labarre à Marie-Annick Le Bournault
Jacky Sabourin a été nommé secrétaire

Date de convocation : 28/05/2016

Date d'affichage : 28/05/2016

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de votants : 9

1. Approbation du compte rendu du 29 avril 2016.

2. Avis sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération

Le maire donne lecture de l'arrêté préfectoral du 3 mai 2016 concernant le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération. Et informe le conseil que cette fusion entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2017 si elle recueille l'avis favorable de la moitié au moins des conseils municipaux des dites communes représentant la moitié au moins de la population totale de celles-ci y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. Pour Croisy sur Eure le nombre de siège représentatif est de 1.

Concernant les statuts de la nouvelle communauté d'agglomération, il appartiendra de fixer dans les deux ans les compétences facultatives pour cette nouvelle communauté et d'un an pour les compétences optionnelles. Il est donc recommandé par le préfet de fixer les statuts de la nouvelle communauté d'agglomération en 2016.

→ **En conséquence, il est demandé au conseil de donner un avis sur le périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération afin de pouvoir engager les débats nécessaires au nouveau statut.**

Le conseil après délibération décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable sur le projet de périmètre de la nouvelle communauté d'agglomération proposé par Monsieur le Préfet dans son arrêté du 3 mai 2016.

3. Urbanisme :

a) Modification du PLU et procédure de transactions immobilières : Environnement Conseil a

donné l'assurance de fournir le projet la 1^{ère} semaine de juin. La commission urbanisme sera convoquée pour analyser ce document.

- b) **Demande de permis de construire** à la Boulaie Marion, achat de terrain, déplacement du compteur d'eau alimentant l'ensemble du haut Croisy.

En parallèle d'une demande de permis de construire, le propriétaire de la Boulaie Marion souhaite acquérir une portion du chemin rural n° 9 et du terrain ZC 35.

→ *Le maire demande de délibérer sur la vente de la portion du chemin rural n°9 et du terrain ZC 35, et sur les conditions de transaction.*

Après délibération le conseil vote à l'unanimité l'accord pour réaliser la vente dans les conditions définies précédemment : frais de déplacement du compteur à la charge de l'acquéreur (Veolia), frais de bornage, enquête publique et publicité associées à la charge de l'acquéreur, le prix sera de 10 000 € l'hectare pour la vente jumelée du chemin et du terrain ZC35.

- c) **Vente Coeuret /Lanois** au haut Croisy : suite à l'accord du conseil (délibération du mois du 29 avril) le maire indique que le notaire rédige l'acte d'achat par la commune de l'entrée de la propriété

Il s'agit de l'acquisition pour 1 € de la parcelle de 18 m² à l'entrée de la propriété Lanois qui avait été réservée par la commune pour éviter le parking de voitures sur la chaussée. (Cout de l'acte notarié aux alentours de 150 €)

→ *Le syndicat de voirie a donné son accord pour réaliser l'an prochain un revêtement bicouche gravillonné de cette entrée.*

- d) **Sécurisation des abris de bus** : suite à donner, demande de subvention.

Un courrier du Conseil Départemental a été envoyé indiquant les procédures de demande de subvention provenant du produit des amendes de police au titre de 2016. Un des points prioritaires est celui de la sécurité des points d'arrêts de transports. Le montant de ces travaux doit supérieur à 2 000 € HT. Si on se réfère aux décisions prises au dernier conseil, notre dossier se monte à 1750 € HT.

→ *intégration des travaux du rond-point du Messie ?*

Le conseil finalement ne souhaite pas revoir des travaux supplémentaires concernant le rond-point du Messie amenant des frais supplémentaires : il décide de limiter le projet à réalisation de la signalisation horizontale (bandes en Zébra et la pose des panneaux C6) sans demande de subvention.

4. Travaux d'agrandissement de la mairie.

- a) Avancement des travaux :

- travaux devant préau : terminés avec la pose de la pompe de relevage de l'assainissement, la pose de la cuve de récupération des eaux de pluie, la réalisation du devant du préau. Pour rappel, ces travaux complémentaires sont intégrés en supplément dans le budget. (cuve 2 850 € HT + terrassement + ancrage béton + pose 1500 € HT) + esplanade de béton, décanteur et déshuileur et pose de grille devant préau pour 4500 € HT).

- Travaux des façades : presque terminés mais problème sur façade rue. Des décisions prises par l'entreprise pour minimiser les coûts des travaux sont malencontreux (réalisation d'un enduit complet sur un pan complet entre deux fenêtres pour cacher une ancienne ouverture de porte existante), ce qui fait très laid. Ce pan a donc été refait en pierre apparente comme le reste de la façade amenant un cout supplémentaire.

- La suite :

→ la pose des fenêtres portes et menuiseries sera faite fin juin, début juillet. (il faut fermer les bâtiments).

→ Les travaux des sols, murs intérieurs avec isolation et électricité,

→ La réalisation avec terrassement de la place.

Une analyse financière permettra de décider la planification des travaux (ligne de trésorerie

supplémentaire, emprunt longue durée, étalement des travaux.....). Une consultation des banques sera faite pour un éventuel emprunt.

- Le maire précise que les subventions du Conseil départemental destinées à la réalisation de la place sont limitées dans la durée à 2 ans. Nous avons obtenus une dérogation de un an. (date butée mi 2017)

Le conseil après discussion, prend acte et approuve la démarche. Il souhaite que l'aspect technique et financier soient clairement définis pour établir un plan de financement serein avec emprunt si nécessaire.

5. Aménagement floral et paysager :

- a) Le 23 mai, a eu lieu la remise de la 3^{ème} fleur pour villes et villages fleuris à l'hôtel de la région à Caen en présence de Mme la vice-présidente de la région Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback
- b) Campagne de fleurissement 2016 : le passage des jurys de secteur dans tout le département se fera du 13 juin au 17 juin ;
- c) Passage à Croisy : se fera le lundi 13 juin à 10h 00. Les points stratégiques qui seront présentés seront le haut Croisy (château d'eau) et le cimetière.

6. Informations des réunions syndicales

- a) Réunion assemblée générale du SIEGE le 28 mai 2016. Vote du compte administratif et du budget complémentaire, information sur les travaux, remise à jour des compétences suite à évolution des règles administratives (adhésions groupement d'achat du gaz, infrastructures de recharge ERDF véhicules, plan climat énergie, participation du SIEGE dans des projets de production d'Énergie), modification et adaptation du tableau des effectifs.
- b) Bureau du syndicat de voirie le jeudi 26 mai : attribution des marchés de travaux neufs de routes vicinales. L'ensemble des trois appels d'offre sont attribués à TPN, dont la réfection de la route du haut Croisy.
- c) Réunion le 7 juin de l'association des riverains de la vallée de l'Eure (ASCO) : demande de l'intégration du syndicat des fossés de Fains/Saint Aquilin dans l'association des riverains de la rivière d'Eure.

→ Le maire demande un avis du conseil

Le maire présente au conseil la demande faite par l'association des fossés de Fains-Saint Aquilin de fusionner avec l'Association syndicale des riverains de la rivière d'Eure (ASCO). Le conseil est mitigé pour donner un accord. Il demande à être très attentif et un regard critique sur les objectifs et les changements des statuts de la nouvelle structure associative. Il demande à ce que tous les fossés de toutes les communes du SIRE 2 soient intégrés dans la gestion d'entretien. Un inventaire des fossés, de leur état et des travaux à réaliser devra être présenté. L'aspect financier de réhabilitation et de leur entretien sera aussi à établir.

7. Problématique des compteurs LINKY et de leur pose par ERDF (suite des informations obtenues) :

Le maire donne une lecture des réponses reçues des autorités compétentes.

- La première est celle de la FNCCR (fédération nationale des collectivités concédantes et régies) qui déclare que les usagers des communes n'ont aucune marge de manœuvre pour s'opposer au déploiement des compteurs LINKY compte tenu que l'opération a été votée aux parlements (décret législatif) et imposée à ERDF. L'analyse juridique qui vient d'être diligentée par un cabinet d'avocats suite à plusieurs arrêtés municipaux pris par les maires pour empêcher l'installation de ces nouveaux compteurs intelligents sur leur territoire indique qu'il est très fortement déconseillé de prendre de tels arrêtés illégaux.
- La seconde informe qu'ERDF vient de déposer un recours devant le tribunal administratif afin de contester la délibération de la commune de Varennes sur Seine interdisant le déploiement du compteur LINKY (cet arrêté communal avait fait au préalable l'objet d'une invalidité par la préfecture de Seine et Marne)
- Enfin L'AMF a émis une note prenant note de la légalité des poses faites par ERDF, mais qui demande à l'Etat de clarifier la situation par une évaluation des risques d'incendie ou des risques sanitaires. Quant à ERDF, les informations reçues, montrent que l'exposition liée à l'utilisation des compteurs LINKY est 800 fois moins nocive qu'un grille pain et 1200 fois moins qu'une plaque à induction. D'autre

part, la discrétion de transmission des données du compteur est assurée par un cryptage et une protection assurant leur confidentialité.

Le conseil suite à délibération décide de ne prendre aucune mesure d'interdiction de pose de ces compteurs sous peine de délit et de condamnation au tribunal administratif.

8. Informations diverses :

a) Projet de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Notre motion a été envoyée à tous les politiques et à madame l'enquêteur publique chargée du dossier. Elle a aussi été déposée sur le site de la SNCF.

Nous avons reçu des réponses de deux sénateurs, de notre conseiller départemental Pascal Lehongre et du président des maires du canton Yves Rochette appuyant notre demande.

Une action par la CAPE et l'association des maires du canton a été mise en route. Le dossier sera discuté lors d'une prochaine réunion des maires.

b) Achat d'une poubelle broyeuse pour le secrétariat

→ ***Avis du conseil : accord pour un crédit de 25 €***

c) Pose d'un cendrier extérieur Mairie. Demande formulée par un fumeur !

→ ***Avis du conseil : un crédit de 50 € est attribué au demandeur***

d) Frais de gymnase de Gasny pour les élèves scolarisés, à César le Maître, Cervantès et au collège Ariane de Fourges, et à Marc Chagall de Gasny (225 € par élève, pas de dénombre d'élèves annoncés !)

→ Avis du conseil

Le conseil, après délibération décide de ne pas donner suite à cette demande qui n'a aucune obligation légale. Le conseil fait remarquer qu'aucune liste des élèves de Croisy n'est fournie pour justifier cette demande. De plus, la gestion des collèges n'est pas une compétence des communes mais du Département. Le désaccord est voté à l'unanimité.

e) Demande d'autorisation de vente ambulante sur le territoire de la commune

Demandeur : M Hamelet Romuald, Le Cormier - Epicerie ambulante.

→ Avis du conseil ?

Le conseil donne son accord pour l'autorisation de vente ambulante dans la commune, mais il souhaite que soit défini précisément les horaires et les jours de passage, le lieu de stationnement et que celui-ci soit utilisé d'une façon non permanente.

f) Rallye touristique le 26 juin 2016. Passage par Croisy : → accord donné

g) Plan du cimetière

→ Demande de devis de géomètre pour faire le plan du cimetière : coût 720€ HT

Le conseil approuve la dépense de 720 € HT pour réaliser un plan métré du cimetière nécessaire à la gestion de l'emplacement des concessions.

h) Chasse aux trésors le 16 avril : très bonne ambiance malgré la pluie

i) Course de vélos le 22 mai très humide mais très bon esprit sportif et combatif.

j) Journée de printemps les 7 et 8 mai : super bonne participation et bonne atmosphère d'entraide. Merci aux participants !

9. Dates des prochaines réunions :

→ Prochain conseil : le vendredi 1^{er} juillet

→ Repas de printemps des anciens : le vendredi 17 juin à 12 h30

→ Déjeuner sur l'herbe : le dimanche 26 juin.

Signatures :

JM de Monicault

L. Baudry
Pourvoir à JM. de Monicault

M. Boucher,
Excusé

JF. Carrière,

C. Garreau

E. Labarre
Pouvoir à Marie-Annick le Bournault

A. de Lavilléon
Excusée

M.A. Le Bournault

H. Moinet,

J. Sabourin,

J. Taccoen